

## Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

### DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE ou de RÉGULARISATION D'ABSENCE (hors congé maladie)

Circulaire n°2002-168 du 02-08-2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives

**NOM et prénom de l'AESH :**

.....

Date de naissance : .....

Elève(s) suivi(s) :

.....

.....

Etablissement(s) d'affectation (indiquer le(s) nom(s) :

.....

.....

PIAL : .....

**Employeur :**

T2 Service des AESH au  
Rectorat

[service-aesh76-t2@ac-normandie.fr](mailto:service-aesh76-t2@ac-normandie.fr)  
[service-aesh27-t2@ac-normandie.fr](mailto:service-aesh27-t2@ac-normandie.fr)

HT2 Pôle mutualisation  
du Lycée FLAUBERT

[pole-mutualisation@ac-normandie.fr](mailto:pole-mutualisation@ac-normandie.fr)

**Demande pour la période du .....à ..... heures au .....à .....heures inclus.**

A faire signer pour avis par le directeur de l'école pour le 1<sup>er</sup> degré ou par le chef d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré, et à transmettre au service gestionnaire au moins 15 jours avant.

**Joindre lettre et/ou justificatif dans tous les cas ; préciser lien de parenté et nom du défunt si décès ; nom, prénom et âge de l'enfant si garde d'enfant malade)**

**Motif de l'absence (cocher l'absence) :**

➤ **Autorisation d'absence de droit :**

- Travaux d'une assemblée publique électorale
- Participation à un jury de la cour d'assises
- Autorisation d'absence à titre syndical
- Examens médicaux obligatoires liés à la grossesse

➤ **Autorisation d'absence facultative : (accordée sous réserve de l'intérêt du service par le pilote de PIAL)**

- Garde d'enfants malade (par année scolaire : 100% : 6 j / 75% : 4,5 j / 50% : 3 j)
- Examen médical lors d'un recrutement
- Fonctions publiques électives non syndicales
- Participation aux formations organisées par l'administration
- Préparation aux concours de recrutement et examens professionnels
- Candidature à un concours de recrutement ou examen professionnel
- Evènements familiaux : mariage ou PACS (5 jours ouvrables) / préparation à l'accouchement / naissance ou adoption (3 jours pour le père) / congé paternité (25 jours calendaires) adoption / décès conjoint, père, mère, enfant ou personne liée par un PACS (3 jours ouvrables)
- Rentrée scolaire
- Fêtes religieuses
- Sapeur-pompier volontaire

➤ **Autorisation d'absence pour convenance personnelle (sans rémunération)**

Préciser

319

Date et signature de l'AESH

**Visa du pilote de PIAL**

Avis Favorable       Avis défavorable pour les motifs suivants : .....

A ....., le.....

Signature

**Visa de l'employeur**

Avis Favorable       Avis défavorable pour les motifs suivants : .....

Avec rémunération       Sans rémunération

A ....., le.....

Signature